

10 Faits divers & Justice

Lutte anti-braconnage

Deux membres d'un réseau présumé neutralisés à Meyo-Kyè



Les mis en cause sont restés muets comme des carpes lors de leur audition par la gendarmerie.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

250 cartouches de type 00, 50 cartouches de 09 graines, 100 balles de type Hélices et 20 munitions du modèle 458. Voilà l'arsenal retrouvé par les gendarmes dans le véhicule à bord duquel avaient pris place Rodolphe Ndenga et Andy Stéphane Ngui-laoutou-Mbambanguila.

ALORS que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour juguler le phénomène du braconnage, les chasseurs illégaux continuent d'agir, sous la houlette des réseaux, qui ont des ramifications tellement puissantes, que l'œuvre des Officiers de police judiciaire (OPJ) ressemble parfois à une véritable

toile de Pénélope. Qu'à cela ne tienne, les appareils répressifs de l'Etat n'en démordent pas, au regard de ce coup de filet que viennent d'opérer les éléments de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyè, dans le département du Ntem. Appréhendés avec une importante quantité de munitions de chasse, Rodolphe Ndenga et Andy Stéphane Ngui-laoutou-Mbambanguila, tous deux Gabonais, ont été déférés devant le procureur d'Oyem, le mercredi 20 juillet dernier. Ils ont été placés en détention préventive à la maison d'arrêt locale. C'est à la faveur d'une patrouille, dans la nuit du mardi 19 juillet dernier, que les pandores de la brigade du district de Meyo-Kyè mettent la main sur

les deux hommes originaires de Boué, dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Il est environ 21 heures. Rodolphe Ndenga et Andy Stéphane Ngui-laoutou-Mbambanguila - qui croisent les doigts, avec l'espoir de voir le dispositif sécuritaire atténué, stationnent leur véhicule dans la pénombre, sur l'axe Meyo-Kyè/Bitam. Parvenus à hauteur de la voiture suspecte, les patrouilleurs décident, dans un premier temps, de ralentir leur progression. Ils aperçoivent alors la silhouette des deux individus, qui semblent craindre leur présence. Aussi, les gendarmes reviennent-ils sur leurs traces pour en avoir le cœur net. « A la grande surprise des agents, il ne s'agissait pas d'enfants de cœur, vu que les mis en



Un aperçu de l'arsenal saisi par les éléments de la brigade de Meyo-Kyè.

cause détenaient par ailleurs une quantité impressionnante de munitions de chasse. D'où leur arrestation séance tenante », indique une source proche de ce dossier. En effet, en procédant à la fouille de la voiture, les limiers découvrent un vrai arsenal constitué de 250 cartouches de type 00, 50 cartouches de 09 graines, 100 balles de type Hélices, 20 munitions du modèle 458. A cela s'ajoutent un sabre et trois couteaux traditionnels de combat. « Il se peut que les deux hommes soient auteurs ou complices de braconnage. Aussi, tout l'arsenal retrouvé sur eux serait-il destiné à alimenter les chasseurs. Nous en sommes certains, en dépit de ce que les mis en cause n'ont abso-

lument pas voulu s'expliquer à ce propos », fait-on savoir du côté de la direction des enquêtes de la brigade de Meyo-Kyè. D'après d'autres renseignements, les réseaux de braconniers mettraient à profit la saison sèche, d'autant que cette période serait propice à l'organisation des noces dans l'ar-

rière-pays. Aussi, les commandes de gibier, même les espèces protégées, vont-elles crescendo. Pour les spécialistes des questions de braconnage, ces munitions auraient permis le massacre de gorilles, de potamochères et autres éléphants que renferment les forêts giboyeuses du Septentrion.

Coulisses du Tribunal

Silence, l'argent n'aime pas le bruit !

PLUS de quatre jours après le braquage de fonds perpétré dans une structure de la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (Bicig), dans la commune d'Owendo, c'est toujours le silence assourdissant du côté des responsables de cette entreprise, alors que des interrogations, et pas des moindres, continuent de fuser dans l'opinion, notamment sur les circonstances exactes de cette attaque matinale. Silence aussi du côté de la direction des enquêtes dont les éléments, lâchés pourtant depuis lundi dernier sur la piste des présumés braqueurs, peinent à mettre la main sur ces derniers. Tout ceci, en dépit des interpellations déjà menées par la Police judiciaire (PJ) sur certains personnels soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir joué un rôle dans la « disparition » des fonds que des sources internes à la banque chiffrent, au bas mot, à 300 millions de francs.

Il semble pourtant que l'enquête ait suffisamment avancé. Mais comme « l'argent n'aime pas le bruit », la loi du silence continue d'être jalousement préservée. Ce qui ne laisse guère le choix à toutes sortes de supputations. Les plus critiques allant jusqu'à affirmer que ce braquage participerait d'un grossier montage qui mettrait en cause des complicités à l'intérieur même de la boîte. Selon toute vraisemblance, tout se jouerait entre le départ, l'itinéraire et l'arrivée des fonds dont ne devraient être informées que les seules personnes directement concernées par leur transfert d'un point « A » à un point « B ». Il se trouve, malheureusement, que ces opérations se font de plus en plus en dehors de toute discrétion, tant à l'intérieur de la banque qu'à l'extérieur de celle-ci. A preuve, le côté théâtral des choses aux quelles se livrent au quotidien les sociétés de transfert de fonds, utilisant les mêmes modèles de voitures facilement identifiables, le même tintamarre avec des coups de klaxons à n'en plus finir, et se risquant même à commettre des accidents de la circulation. Des stratégies qui ne semblent pas être de nature à dissuader, outre mesure, d'éventuels assaillants entraînés et qui projetaient de perpétrer un coup lors du passage d'un convoi.

Dans ce concert de récriminations faites aux banques, il y a aussi le fait que l'escorte des fonds est assurée aujourd'hui, presque exclusivement, par des entreprises privées dont certains personnels, recrutés parmi des individus à la moralité douteuse, constitueraient le gros des effectifs. Pourquoi n'impliquerait-on pas alors une force régulière telle que la gendarmerie nationale, par exemple, pour ces opérations tout en sachant que dans leurs missions régaliennes de protection des personnes et des biens, les membres de ce corps ont déjà implicitement en charge ce volet ?

Par Olivier NDEMBI

Faux et usage de faux

Camerounais de 36 ans, il obtient le Bac sous une fausse identité gabonaise

ANS

Oyem/Gabon

JACQUES Elougou, Camerounais de 36 ans et élève en classe de terminale au lycée privé Les Archanges de Bitam, se trouve en ce moment aux prises avec la justice pour faux et usage de faux et déclarations mensongères. Il a été interpellé récemment au cours d'un contrôle de routine au quartier Angone, en possession d'un jugement supplétif gabonais, d'un acte de naissance camerounais, d'un récépissé d'établissement d'une carte scolaire universitaire nationale et d'une carte d'identité scolaire du lycée privé Les Archanges. Dans ce dernier document scolaire, on peut lire ceci: Yves-Michel Edzang Ondo, né le 24/05/1989 à Akamssi, district de Meyo-Kyè. L'intéressé, qui venait de passer le Bac session 2016 avec brio, voulait se rendre à Libreville pour y effectuer les formalités d'entrée à l'Université Omar Bongo (UOB).

Conduit au poste où il a été soumis à un interrogatoire, Elougou, de son vrai nom, dira aux agents de l'Immigration qu'il est né au Gabon d'un certain Félicien Edzang et de dame Ekomo, tous



Jacques Elougou arborant ses faux documents gabonais qui lui ont permis de concourir et de décrocher le Bac.

deux Gabonais, domiciliés à Akamssi, dans le district de Meyo-Kyè. Qu'il se serait fait établir un jugement supplétif au nom de Yves-Michel Edzang Ondo par le biais d'un cabinet d'huissier de justice. Ce cabinet lui aurait en-

suite conseillé de se rapprocher de la sous-préfecture du district de Meyo-Kyè pour y faire une transcription du document. Cependant, son vrai acte de naissance établi au Cameroun, lui, porte l'identité de Jacques Elougou, avec pour père un certain Lucas Nang Elougou et pour mère Esther Mbang Olo'o, tous deux de nationalité camerounaise résidant à Elingue Andockssi, dans la province du Cameroun-centre. A la question de savoir qui lui a procuré les faux documents, le mis en cause cite un de ses parents, au niveau d'Akamssi. Celui-ci l'aurait d'abord orienté chez un huissier de justice qui, à son tour, lui demandera de passer par la sous-préfecture de Meyo-Kyè pour obtenir un acte de naissance. Ce qui, apparemment, a été fait. C'est avec cette pièce d'identité qu'il a passé son Bac, session 2016.

Malheureusement pour lui, les policiers de l'Immigration veillaient au grain. Ainsi, l'aventure de Jacques Elougou s'est arrêtée à Oyem, où un mandat de dépôt a été décerné à son encontre par le parquet du chef-lieu du Woleu pour faux et usage de faux et déclarations mensongères. Maintenant que cette affaire est sue, que va-t-on alors faire de sa réussite au Bac ?